

ASSEMBLÉE DES TERRITOIRES

Jeudi 16 novembre 2017
Grande Halle - Villefranche de Lauraguais



La démocratie territoriale en action,
un dispositif unique en France

laregion.fr

ASSEMBLÉE
DES **TERRITOIRES**



La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée



L'Assemblée des Territoires a fait ses preuves !

Elle est aujourd'hui pleinement opérationnelle. A la fois espace de dialogue et force de proposition, elle s'attache à faire vivre concrètement l'équité territoriale, à développer les réciprocités entre les territoires et les échanges de bonnes pratiques. Je tiens à remercier tous-tes les élu-es qui s'impliquent dans cette démarche innovante et qui démontrent chaque jour et sa pertinence et sa réactivité.

Le constat est là : ce nouvel outil au service de la vitalité des territoires monte en puissance. Son activité s'est amplifiée au fil des mois. Des ateliers territoriaux portant sur des thématiques très diversifiées - tourisme expérientiel, politique des bourgs-centres, circuits courts, usages du numérique ... - rythment son quotidien.

Les résultats suivent. Les préconisations de l'Assemblée ont orienté certains de nos grands chantiers, elles ont permis d'enrichir notamment les nouvelles politiques contractuelles qui vont se mettre en place dès 2018 pour accompagner les projets des territoires.

Je tiens à souligner l'apport majeur que cela constitue. L'Assemblée porte la parole des territoires, elle exprime les besoins et les attentes des bassins de vie. C'est ainsi que nous pouvons bâtir des politiques régionales innovantes et réactives, au plus près de la réalité du terrain, pour mieux prendre en compte leurs spécificités.

Aujourd'hui nous allons plus loin, avec deux nouvelles saisines qui permettront à l'Assemblée des Territoires d'enrichir dès à présent les réflexions en cours sur Occitanie 2040 et sur la stratégie régionale de l'eau H2O 2030, un sujet particulièrement sensible en Occitanie/Pyrénées-Méditerranée.

Notre région, forte innovante et solidaire, est confrontée à de grands défis. Pour réussir à les relever elle a besoin de tous ses territoires, de leurs voix, de leurs atouts, de leurs expériences. C'est grâce à cette intelligence collective que la Région avance !

Carole DELGA

Ancienne ministre

Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Sommaire

La démocratie territoriale en action, un dispositif unique en France	5
Bilan d'activité des groupes de travail	7
Délégation des vice-présidents	12
Bureau de l'Assemblée du Conseil Régional	14
Présentation de la nouvelle politique territoriale régionale	15
Le SRADDET : Occitanie 2040 Grands principes, étapes et calendrier	18
Occitanie 2040 Une concertation inscrite dans un large processus	21
Liste des implantations territoriales	24

Assemblée des Territoires

La démocratie territoriale en action, un dispositif unique en France

En initiant l'Assemblée des Territoires, la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée organise un ambitieux dispositif de démocratie territoriale, unique en France, un espace de dialogue entre les Territoires et le Conseil Régional et entre les Territoires entre eux.

Cet organe consultatif a pour vocation d'inscrire l'action régionale dans la proximité et de faciliter la mutualisation des expériences entre les territoires et la diffusion de l'innovation.

L'Assemblée des Territoires est constituée de 158 élus locaux ne siégeant pas au Conseil Régional, désignés de façon paritaire par les territoires de projet (Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, Pays, EPCI ...) avec la volonté d'être en adéquation avec les territoires vécus. Ses modalités de fonctionnement, qui sont souples et innovantes ont été définies collectivement et veilleront à favoriser la co-production et l'opérationnalité de cette instance.

L'objectif de l'Assemblée des Territoires :

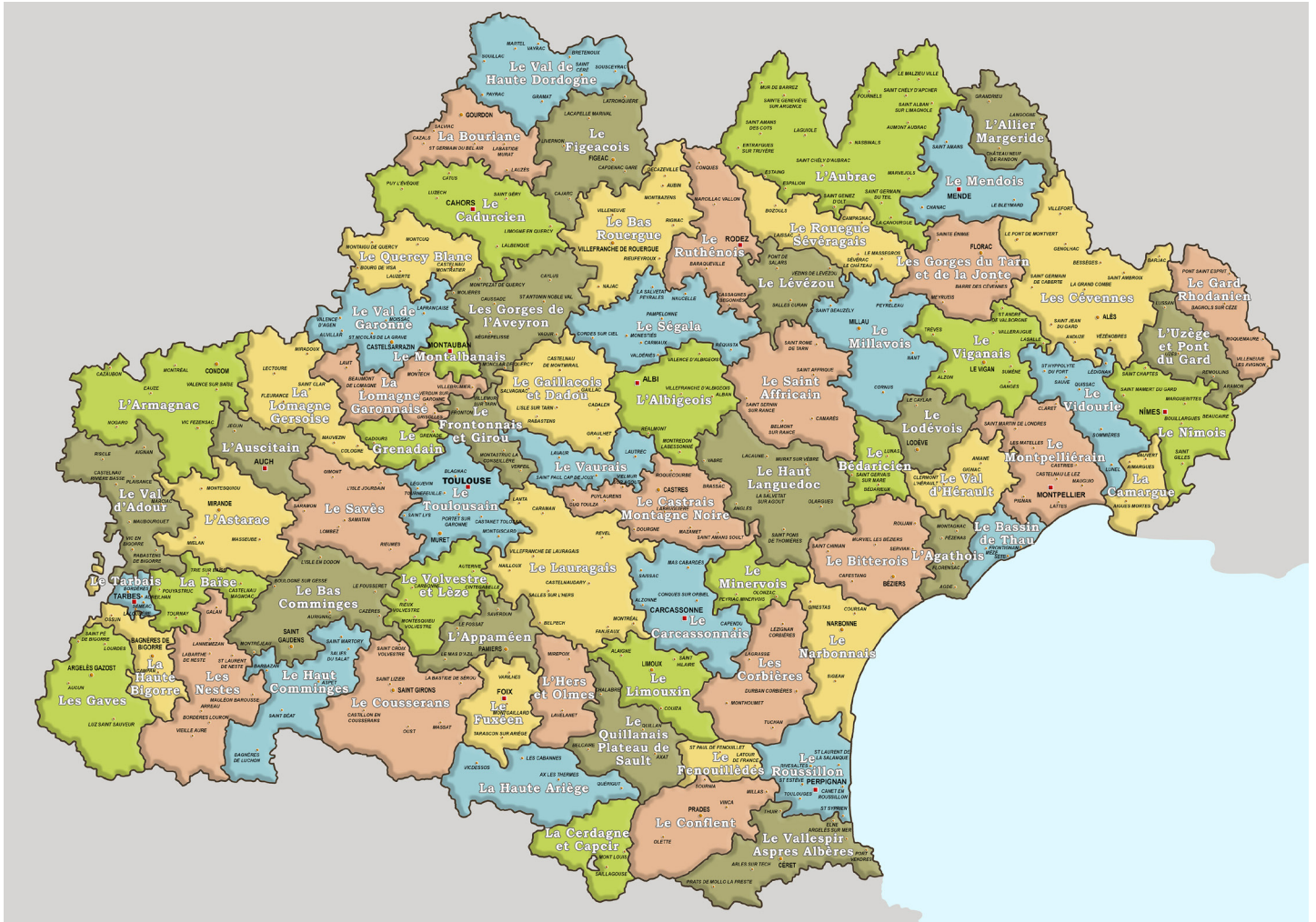
- Prendre en compte la diversité régionale
- Inscrire l'action régionale dans la proximité
- Co-construire un nouveau cadre de dialogue entre collectivités

Les missions de l'Assemblée des Territoires

- 1 | Être un espace de concertation et de proposition au Conseil Régional dans le cadre de ses compétences,
- 2 | Constituer un lieu de capitalisation, d'échange de bonnes pratiques, de mutualisations, et de mise en réseau des territoires,
- 3 | Favoriser le développement des expérimentations et des pratiques innovantes dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Carte

Bassins de vie vécus par les citoyen.ne.s



ASSEMBLÉE
DES **TERRITOIRES**



Assemblée des Territoires

Bilan d'activité des groupes de travail

GROUPE DE TRAVAIL 1 : Attractivité et Innovation

CHANTIER 1 : TOURISME ET IMPACT DES RÉSIDENCES SECONDAIRES

BINÔME COPILOTE :

Binôme de pilotage du GT1 : Antoine ANDRÉ, Pays Pyrénées Méditerranée et Tamara RIVEL, Pays Carcassonnais

Rapporteur : Geneviève CASTELLANE, CA du Gard Rhodanien

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

- **Lancement :** Chantier lancé dans le cadre de la plénière de Frontignan qui a eu lieu le 31 mars 2017.

- **Problématique :** La région compte 512 000 résidences secondaires, soit 17% du parc national. 27% sont concentrées sur le littoral. 66% des propriétaires se montrent réticents à louer leur bien.

Le groupe s'est proposé de réfléchir à deux leviers d'action afin d'alimenter le futur Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL) :

1. *Les politiques d'animation destinées à mettre en valeur le territoire,*
2. *Les politiques destinées à favoriser la commercialisation touristique des biens.*

- **Nombre d'ateliers :** 2 réunions se sont tenues, 1 atelier lors de la plénière de Frontignan, ainsi que 1 journée de travail le 21 septembre 2017 à Caunes Minervois.

ATELIERS :

- **Ordre du Jour :**

- 10h** | Accueil par Denis ADIVEZE, Maire de Caunes-Minervois
- 10h15** | Ouverture de la journée par Antoine ANDRÉ, Élu référent du GT 1
- 10h30 - 11h** | Les enjeux d'une bonne articulation « Tourisme et Résidences secondaires » par Magali FERRAND, Région Occitanie
- 11h - 11h45** | Échanges avec la salle
- 11h45 - 12h** | Premiers éléments de conclusion
- 12h** | Déjeuner à la Marbrerie à Caunes-Minervois
- 14h - 15h** | Travail en ateliers :
 - Atelier n°1 Caractérisation des résidences secondaires*
 - Atelier n°2 Les conditions du développement des résidences secondaires*
- 15h - 16h** | Présentation des expériences menées sur le Pays de Lourdes et la Vallée des Gaves et du PNR des Pyrénées Catalanes
- 16h - 16h30** | Conclusions et propositions de travail par Antoine ANDRÉ

SUITES PROPOSÉES :

Formation-action menée simultanément sur plusieurs territoires de la région.

GROUPE DE TRAVAIL 2 : Qualité de vie et cohésion sociale

CHANTIER 2 : TOURISME EXPÉRIENTIEL - SAISINE DU CONSEIL RÉGIONAL

👤 BINÔME COPILOTE :

Binôme de pilotage du GT2 : Christine TEQUI, Présidente du PETR Pays COUSERANS et Louis DONNET, Président du PETR Uzège Pont du Gard
Rapporteur : Alain BOUSQUET, GAL Terres Romanes en Pays Catalan

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

- **Lancement :** Chantier lancé dans le cadre de la plénière de Frontignan qui a eu lieu le 31 mars 2017.
- **Problématique :** La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a pour ambition de faire partie du top 10 des destinations touristiques européennes. Quels acteurs publics et privés mobiliser pour atteindre cet objectif ?
- **Nombre d'ateliers :** 2 réunions se sont tenues, 1 atelier lors de la plénière de Frontignan, ainsi que 1 journée de travail le 22 septembre 2017 à Assigna.

ATELIERS :

• Ordre du Jour :

- 9h30 - 10h** | Accueil des participants par Jean ARCAS, Président du Pays Haut-Languedoc et Vignobles
- 10h - 10h30** | Ouverture de la journée par Christine TEQUI et Louis DONNET
- 10h30 - 12h** | Formation : « Le montage d'un projet de tourisme expérientiel » Bureau IDDEST (*Définition, approche, motivations*)
- 12h - 12h30** | Illustration de la démarche à travers l'expérience conduite par le Pays Haut-Languedoc et Vignobles
- 12h30 - 14h** | Déjeuner
- 14h - 15h30** | Témoignage / Visite de site : Castigno Village à Assignan
- 16h - 16h30** | Visite de la cave des vigneron de Saint-Chinian

📄 SUITES PROPOSÉES :

Un nouvel atelier sur le territoire de l'Uzège Pont du Gard pour répondre aux questions :

- *Y-a-t-il sur vos territoires de telles initiatives, ou un potentiel de développement du tourisme expérientiel ?*
- *Avec quels acteurs ?*
- *Avec quel support de promotion et de commercialisation ?*

L'après-midi illustration / démonstration.

GROUPE DE TRAVAIL 3 : Solidarités territoriales

CHANTIER 1 : ATTIRER DE NOUVELLES POPULATIONS

BINÔME COPILOTE :

Binôme de pilotage du GT3 : Alain FAUCONNIER, PNR des Grands Causses et Pome CASTANIER, Association *Terres de Vie Sources* en Lozère

Rapporteur : Charles CHIVILO, Pays Vallée de l'Agly

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

- **Lancement :** Chantier lancé dans le cadre de la plénière de Frontignan qui a eu lieu le 31 mars 2017.
- **Problématique :** Comment accompagne-t-on au mieux les nouveaux arrivants souvent porteur d'une forte valeur ajoutée ?
- **Nombre d'ateliers :** 2 réunions se sont tenues, 1 atelier lors de la plénière de Frontignan, ainsi que 1 journée de travail le 13 juillet 2017 à Millau.

ATELIERS :

• **Ordre du Jour :**

1. Accueil par Alain FAUCONNIER, Président du PNR des Grands Causses
2. Présentation par le PNR de l'étude sur les nouveaux arrivants et liens avec le projet de territoire / Echanges sur le sujet
3. Présentation d'une expérience concrète sur le territoire des Hautes Terres d'Oc : contexte, philosophie, blocages... Une offre d'accueil qualifiée et Place aux jeunes Echanges sur le sujet
4. Présentation par l'ADEFPAT d'exemples de guides pratiques sur l'accueil Conclusions et ouverture sur la suite

SUITES PROPOSÉES :

Réflexions supplémentaires pour mieux prendre en compte les profils des nouveaux arrivants et adapter sa posture, ses méthodes et ses outils.

GROUPE DE TRAVAIL 3 : Solidarités territoriales

CHANTIER 2 : POLITIQUE NOUVELLE BOURGS-CENTRES

SAISINE DU CONSEIL RÉGIONAL

BINÔME COPILOTE :

Binôme de pilotage du GT3 : Alain FAUCONNIER, PNR des Grands Causses et Pome CASTANIER, Association *Terres de Vie Sources* en Lozère

Rapporteur : Marie-Christine BOUSQUET, Pays Cœur d'Hérault

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

- **Lancement :** Chantier lancé dans le cadre de la plénière de Frontignan qui a eu lieu le 31 mars 2017.
- **Problématique :** Comment accompagner au mieux les territoires qui s'engagent dans une démarche de revitalisation des bourgs centres ?
- **Nombre d'ateliers :** 2 réunions se sont tenues, 1 atelier lors de la plénière de Frontignan, ainsi que 1 journée de travail le 13 juillet 2017 à Lodève.

ATELIERS :

• **Ordre du Jour :**

1. Accueil par Mme Bousquet, Maire de Lodève
2. Présentation par la Région de l'état d'avancement de la démarche (*lancement de l'AMI à la CP du 19/05, étapes à venir*)
 - Articulation des différentes échelles (*commune, EPCI, Pays/PETR*),
 - Méthode d'élaboration d'une candidature bourg centre,
 - Les ressources en ingénierie
3. Témoignages de territoires :
 - Pays Cœur d'Hérault + CC + Commune de Lodève pour une démarche à l'échelle d'un territoire de projet,
 - Grenade sur Garonne

SUITES PROPOSÉES :

- Journée d'échanges avec les divers partenaires envisagés : CAUE, CDC, Agences d'Urba, EPF, CD, Chambres...
- Production d'un guide méthodologique.

GROUPE DE TRAVAIL 4 : Territoires en transition durable

CHANTIER 1 : APPROPRIATION LOCALE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUEVABLES

BINÔME COPILOTE :

Binôme de pilotage du GT4 : Marie-Aline EDO, Pays Haut Languedoc et Vignobles et Bernard GARGUY, PETR Garonne Quercy Gascogne

Rapporteur : Philippe GUISTINATI, Pays Uzège Pont du Gard

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

- **Lancement :** Chantier lancé dans le cadre de la plénière de Frontignan qui a eu lieu le 31 mars 2017.
- **Problématique :** Les questionnements sont principalement de trois ordres : les compétences des collectivités ; l'articulation entre Région et territoires ; la concertation et la mobilisation des acteurs.
- **Nombre d'ateliers :** 2 réunions se sont tenues, 1 atelier lors de la plénière de Frontignan, ainsi que 1 journée de travail le 13 septembre 2017 à Toulouse.

ATELIERS :

• **Ordre du Jour :**

Journée de formation et d'échanges animée par Christian COUTURIER, directeur pôle Energie, SOLAGRO (*enjeux, énergies renouvelables, méthode*)

1. La construction d'une politique énergie climat aux niveaux européen et national / Le cadre législatif et réglementaire.

- Les énergies renouvelables : Principes et fonctionnement des principales ENR / Etat des lieux, potentiel
- Questions de méthode : Passer d'une logique de « projets » à une logique de politique de développement des ENR sur un territoire
- Temps d'échanges

2. Boîtes à outils et méthodologie

- Exemples de démarches de collectivités territoriales
- Comment engager la transition énergétique dans les territoires ruraux ?
- Temps d'échanges

SUITES PROPOSÉES :

Plusieurs participants sont intéressés par des retours d'expériences, les modes de portage des projets de production d'énergie renouvelable ainsi que la démarche REPOS. Ces attentes peuvent être traitées par dans le cadre d'une ingénierie Région, ADEME, CLER, ... qui peuvent renseigner les porteurs de projet ainsi que dans le cadre des concertations en cours sur REPOS et Occitanie 2040.

Il est donc proposé de clôturer l'atelier.

DÉLÉGATION

des vice-présidents



Didier CODORNIU

1^{er} vice-président en charge de l'Économie maritime, du littoral et des aéroports



Damien ALARY

2^{ème} vice-président en charge de l'Attractivité régionale et des relations internationales



Agnès LANGEVINE

3^{ème} vice-présidente en charge de la Transition écologique et énergétique, de la biodiversité, de l'économie circulaire et des déchets



Dominique SALOMON

4^{ème} vice-présidente en charge de la Culture, du patrimoine et des langues régionales



Nadia PELLEFIGUE

5^{ème} vice-présidente en charge du Développement économique, de la recherche, de l'innovation et de l'enseignement supérieur



Jean-Luc GIBELIN

6^{ème} vice-président en charge des Mobilités et infrastructures transports



Kamal CHIBLI

7^{ème} vice-président en charge de l'Éducation, de la jeunesse et du sport

**Emmanuelle GAZEL**

8^{ème} vice-présidente en charge de l'Emploi, de l'apprentissage et de la formation professionnelle

**Vincent LABARTHE**

9^{ème} vice-président en charge de l'Agriculture et de l'enseignement agricole

**Guillaume CROS**

10^{ème} vice-président en charge des Affaires européennes, des fonds structurels, de la coopération au développement, de l'évaluation et de la prospective

**Jean-Louis CAZAUBON**

11^{ème} vice-président en charge de l'Agroalimentaire et de la viticulture

**Jean-Louis GUILHAUMON**

12^{ème} vice-président en charge du Tourisme et du thermalisme

**Florence BRUTUS**

13^{ème} vice-présidente en charge de l'Aménagement du territoire, des TIC et des politiques contractuelles

**Aurélie MAILLOLS**

14^{ème} vice-présidente en charge de la Montagne et de la ruralité

**Marie PIQUÉ**

15^{ème} vice-présidente en charge des Solidarités, des services publics, de la vie associative et du logement

BUREAU

de l'Assemblée du Conseil Régional



Gérard ONESTA

Président du Bureau de l'Assemblée du Conseil Régional



Monique BULTEL HERMENT

Conseillère Régionale



Christophe DELAHAYE

Conseiller Régional



Dolorès ROQUÉ

Conseillère Régionale



Fabrice VERDIER

Conseiller Régional

Assemblée des Territoires

Présentation de la nouvelle politique territoriale régionale

LES GRANDS PRINCIPES

La nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales a pour objectifs :

- **d'agir** résolument pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi dans chacun des territoires en mobilisant l'ensemble des politiques publiques de la Région et de ses partenaires qui souhaitent s'y associer,
- **de favoriser** avec les collectivités ou leurs groupements, la **structuration de territoires de projets** en prise avec les territoires vécus par les habitants et à une échelle pertinente en terme de population, d'offre de services supérieurs et inter-médiaires, d'arguments économiques et culturels,
- **de mobiliser** dans le cadre d'un **contrat régional unique** avec chaque territoire, l'**ensemble des dispositifs et moyens financiers** de la Région et de ses partenaires qui souhaitent s'y associer.

Le parti pris des nouvelles politiques contractuelles territoriales :

Les prochains **contrats régionaux Occitanie/Pyrénées-Méditerranée** seront notamment **marqués par une véritable rencontre entre chaque projet de territoire** qui en sera le **fondement et les priorités régionales** dans les domaines du développement économique et de la formation professionnelle, de la transition écologique et énergétique, des mobilités, de l'offre de services indispensables pour l'attractivité des territoires.

Ils devront également **prendre en considération les schémas** et les orientations majeures des différents partenaires et tout particulièrement des Conseils Départementaux.

La durée des contrats régionaux Occitanie/Pyrénées-Méditerranée :

Les nouveaux contrats seront conclus pour une durée 4 années et couvriront la période : 2018-2021.

Les contrats régionaux Occitanie/Pyrénées-Méditerranée s'adressent à :

- chacune des **deux Métropoles**,
- chaque **Communauté d'Agglomération ou Urbaine** en incitant et en favorisant des stratégies d'alliance(s), voire de réciprocité(s) avec leurs territoires ruraux environnants,
- chaque **Territoire de Projet** rural et/ou de montagne et/ou littoral (PETR, PNR, PAYS).

Les Départements qui le souhaitent sont cosignataires des Contrats Régionaux et ce, dans le respect de leurs compétences et de leurs dispositifs d'interventions respectifs.

Architecture des Contrats Régionaux Occitanie/Pyrénées-Méditerranée :

Chaque contrat régional est un contrat cadre pluriannuel d'objectifs qui comprend notamment :

- la présentation et le diagnostic stratégique du territoire,
- le projet de territoire,
- les axes stratégiques de développement et leurs déclinaisons en fiches mesures opérationnelles,
- les stratégies d'alliance, voire de réciprocité avec les territoires environnants,
- les principes d'interventions des différents partenaires cosignataires,
- l'organisation de la gouvernance.

Le contrat-cadre se traduira chaque année par des Programmes Opérationnels annuels.

La Gouvernance des contrats :

Un Comité local de pilotage stratégique et de suivi sera créé à l'échelle de chaque territoire et aura pour missions :

- d'identifier et de sélectionner les projets présentés aux co-financeurs dans le cadre du programme opérationnel annuel,
- d'apprécier chaque année l'état d'avancement de la programmation qui pourra donner lieu le cas échéant à des propositions de modifications de programmation,

Un Comité d'orientation et de programmation, dit « Comité des Financeurs » sera organisé à l'échelle départementale et aura notamment pour missions :

- d'examiner les programmes opérationnels annuels des différents contrats régionaux,
- d'apprécier le bilan de la programmation des fonds européens gérés par la Région (FEDER, FSE, FEADER) ou par le Département (*subvention globale FSE*),
- de mettre en perspective les éventuelles évolutions à engager pour agir efficacement pour l'emploi et la croissance durable et pour simplifier les procédures vis-à-vis des territoires.

Plusieurs dispositions spécifiques :

- La création d'une dotation pour l'Innovation et l'Expérimentation dans chaque territoire rural et/ou littoral et/ou de montagne,
- La cohérence avec la politique régionale de développement et de valorisation des Bourgs-Centres Occitanie/Pyrénées-Méditerranée ; Les Contrats « Bourgs Centres Occitanie/Pyrénées-Méditerranée » auront vocation à s'inscrire dans le cadre de cette nouvelle génération de Contrats Territoriaux avec les Agglomérations et les territoires ruraux,
- Priorité donnée aux maitrises d'ouvrages communautaires pour les projets structurants portés par une collectivité tels que les pôles petite enfance, les Pôles de services aux publics, les maisons de santé pluridisciplinaire, les déplacements doux... et ceux relevant d'une compétence partagée dans les domaines de la Culture et du Patrimoine, du Tourisme, des Sports.

L'objectif :

aboutir à la conclusion de l'ensemble des Contrats régionaux avant la fin du premier semestre 2018.

Dans le cadre des nouvelles politiques contractuelles territoriales (2018-2021), la Région renouvelle et étend à l'ensemble de la Région Occitanie son dispositif de soutien à l'ingénierie territoriale à destination des territoires ruraux.

Pour contribuer à la structuration des territoires de projet, la Région propose de soutenir les dépenses de personnels des PETR, Pays et Associations de développement territorial.

Le nouveau dispositif d'accompagnement à l'ingénierie dans les territoires ruraux cherche à favoriser l'équité des territoires (les moyens apportés sont fonction des caractéristiques des territoires) et la co-construction (*la Région et les territoires co-construisent annuellement les objectifs en matière d'ingénierie territoriale*).

L'aide aux territoires est donc apportée dans le cadre :

- d'un Document Annuel d'Objectifs qui est la rencontre des besoins du territoire et de la région en matière d'ingénierie territoriale,
- de plafonds d'aides permettant de prendre en compte les caractéristiques et capacités des territoires.

Ce plafond d'aide servira de base de négociation pour élaborer annuellement un programme d'action commun en faveur de l'ingénierie territoriale.

LE SRADDET : OCCITANIE 2040

Grands principes, étapes et calendrier

I. QU'EST-CE QUE LE SRADDET ?

Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires doit fixer les « objectifs de moyen et long termes en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets ».

La Région Occitanie a dénommé le SRADDET « OCCITANIE 2040 » qui doit porter une véritable ambition régionale, celle d'un avenir partagé et d'une identité commune.

Il doit être :

- **Intégrateur** : dans un souci de cohérence d'ensemble, il réunit différents documents sectoriels : le schéma régional de cohérence écologique (SRCE), le schéma régional climat/air/énergie (SRCAE), le document de planification régionale de l'intermodalité (PRI), le plan régional des déchets (PRPGD), le document de planification régionale des infrastructures de transport (PRIT). Au-delà de ces schémas obligatoirement intégrés, le SRADDET devra s'articuler notamment avec le SRDEII et le CPRFP.
- **Prescriptif** : les documents d'urbanisme des communes et de leurs groupements doivent prendre en compte les orientations du SRADDET et être compatibles avec son fascicule de règles.
- **Territorialisé** : dans un souci de valorisation et d'égalité des territoires, il est possible d'élaborer des règles différenciées selon les territoires. Une carte indicative illustre les objectifs du schéma.

Et faire d'une contrainte une opportunité gagnante pour tout le monde.

II. AMBITION REGIONALE : OCCITANIE 2040

Le cadre législatif laisse de nombreuses marges de manœuvre aux Régions. Ainsi, le futur SRADDET pourra être très différent en fonction de l'ambition qu'on lui donne.

L'hypothèse retenue pour l'élaboration de notre schéma est de dépasser le cadre législatif pour en faire un véritable objet politique - OCCITANIE 2040 qui :

- **Enrichira notre projet régional et facilitera la construction d'une identité commune**, enjeu majeur pour la cohésion et la lisibilité de notre nouvelle Région,
- **Servira de socle aux futures politiques contractuelles** et alimentera plusieurs chantiers opérationnels stratégiques (Littoral 21, CPER, Fonds européens...)
- **Permettra de territorialiser l'action publique** selon les besoins des territoires,
- **Constituera un outil d'animation territoriale** avec les collectivités territoriales.

Occitanie 2040 a vocation à établir un cadre stratégique et opérationnel dans un espace de solidarité guidé par l'équilibre et l'égalité des territoires. En tant que chef de file de l'aménagement du territoire, la région Occitanie, accompagnera chaque territoire dans la définition de règles du jeu négociées et partagées.

Occitanie 2040 croisera l'ensemble de nos politiques, afin de construire de la cohérence et de l'efficacité. Elle constituera l'épine dorsale de la future politique régionale et sera ainsi une opportunité concrète pour mettre en place une nouvelle forme de gouvernance territoriale, plus proche des territoires et prenant mieux en compte leur diversité, dans un souci d'équité territoriale.

III. LES TROIS DEFIS DE LA REGION OCCITANIE

Il s'agit d'élargir notre vision de l'avenir, en répondant à plusieurs défis qui fédèrent l'ensemble des territoires de notre région et spécifient l'Occitanie vis-à-vis des autres régions françaises :

- **Le défi de la promotion sociale** pour mettre l'attractivité de la région au service de tous ses habitants et faire de notre Région, un territoire d'opportunité.

L'Occitanie est une région ouverte et accueillante qui place l'accueil de nouvelles population au centre de ses priorités !

- **Le défi de la réciprocité territoriale** pour que les interdépendances entre territoires s'organisent dans une logique d'enrichissement mutuel, garantissant équilibre et égalité des territoires.

En Occitanie, chaque territoire compte, complète et enrichit le développement de notre ensemble régional !

- **Le défi du rayonnement** au service du développement, pour accroître la cohésion et la visibilité de la grande région à l'externe (*national, international...*) et en optimiser les retombées locales sur le territoire.

Pour Occitanie 2040, le rayonnement à l'externe, les activités économiques et la croissance sont envisagés comme leviers de développement interne et facteurs de cohésion sociale !

A ces trois défis, s'ajoute :

- **Le défi transversal de l'adaptation au changement climatique** qui a des répercussions sur l'ensemble des 3 défis à relever et ceci sur l'ensemble des territoires de la Région (*montagne, littoral, territoires ruraux, espaces urbains...*).

OCCITANIE 2040 devra intégrer pleinement ces objectifs pour devenir première Région à énergie positive de France !

Calendrier prévisionnel d'élaboration d'OCCITANIE 2040

2016	2017	2018	2019	MISE EN ŒUVRE- SUIVI
<p>PREFIGURATION</p> <p><u>22 septembre 2016</u> : présentation en CTAP</p> <p><u>Décembre 2016</u> : Porter à Connaissance de l'Etat</p> <p><u>15 décembre 2016</u> : débat en CTAP</p> <p><u>2 février 2017</u> : Délibération de lancement de l'élaboration d'Occitanie 2040</p> <p><u>2 octobre 2017</u> : Forum de lancement d'Occitanie 2040</p> <p><u>17 octobre 2017</u> : Débat en CTAP</p> <p><u>Décembre 2017</u> : Délibération sur les modalités de la concertation publique</p> <p><u>Août 2016</u> : Ordonnance et décret d'application</p>	<p>ELABORATION</p> <p><u>Février 2017 / septembre 2018</u> Construction d'Occitanie 2040 :</p> <p>Concertation avec les partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Forums régionaux aux grandes étapes du projet (forum de lancement 2 octobre 2017) • Ateliers territoriaux • Ateliers thématiques (en lien avec les schémas sectoriels intégrés) • Mobilisation des instances régionales existantes (Assemblée des territoires, CTAP, Parlement de la mer, futur Parlement de la montagne...) • Cafés citoyens • MOOC citoyen • Plateforme collaborative (www.laregion.fr) <p>Définition des objectifs et règles générales <i>Notamment 3 mois accordés aux Métropoles, structures porteuses de SCOT et intercommunalités compétentes en matière de PLU pour formuler des propositions de règles</i></p>	<p>APPROBATION</p> <p><u>Septembre 2018</u> Délibération d'arrêt du projet + avis de la CTAP</p> <p><u>Octobre / Décembre 2018</u> Avis des partenaires (3 mois)</p> <p><u>Janvier 2019 / Février 2019</u> Enquête publique (2 mois)</p> <p><u>Mars/juin 2019</u> Prise en compte des avis et observations des partenaires</p> <p><u>Juillet 2019</u> Délibération d'approbation du SRADET</p> <p><u>août 2019</u> Arrêté du Préfet approuvant le SRADET</p>	<p>Politiques territoriales :</p> <p>Contrats</p> <p>Dispositifs d'aides aux collectivités</p> <p>.../...</p>	

OCCITANIE 2040

Une concertation inscrite dans un large processus Une saisine de l'Assemblée des Territoires

I. UNE CONCERTATION REGIONALE AMBITIEUSE

La Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée a mis en œuvre de nombreuses concertations sur un nombre important de sujets : la mise en place d'instances physiquement permanentes (*Assemblée des Territoires, Parlement de la Montagne ...*), de concertation ponctuelle via le numérique (*nom de la région...*), et d'animation de concertation territoriale thématique (*Stratégie croissance et emploi, EGRIM - Etats généraux du Rail et de l'Intermodalité, stratégie à énergie positive (REPOS), stratégie régionale sur l'eau (H₂O 2030) ...*)

Ainsi, la Région Occitanie démontre comment elle s'est engagée dans un large processus de concertation en utilisant de nombreux dispositifs innovants.

II. LES MODALITES DE CONCERTATION D'OCCITANIE 2040

La concertation et la co-construction sont les piliers de la république des territoires défendue par Carole DELGA, Présidente de la Région Occitanie. La force des idées émanant du terrain permettra d'enrichir la vision régionale d'Occitanie 2040 !

Occitanie 2040 ne sera pas un schéma imposé d'en haut mais bien un outil d'animation et de dialogue territorial. La démarche d'Occitanie 2040 est ainsi de très grande ampleur. Elle mixera forums régionaux, ateliers territoriaux ou thématiques et cafés citoyens.

Elle associe bien sûr, l'Etat, les Départements, les 2 Métropoles, les EPCI et différentes autorités institutionnelles. Un travail avec les SCOT, avec un groupe de concertation dédié, a été mis en place. Les chambres consulaires et le CESER seront également consultés.

La concertation va bien au-delà des obligations réglementaires. Seront aussi concertés les PETR/PAYS, PNR, Pôles Métropolitains, les Conseils régionaux limitrophes, les grands opérateurs et les universités... Cette démarche s'appuiera sur les instances de concertation existantes : la CTAP, l'Assemblée des Territoires, le Parlement de la Mer et le Parlement de la Montagne.

Enfin, la parole des citoyens sera prise en compte. La Région Occitanie innove en formant des citoyens ambassadeurs aux enjeux d'Occitanie 2040 au travers d'un MOOC. (*Massive open online course : formation à distance capable d'accueillir un grand nombre de participants*). C'est une première en France. Des cafés citoyens seront organisés sur tout le territoire d'Occitanie pour vous donner la parole !

La jeunesse (*lycéens, apprentis, etc*) sera associée à l'élaboration du schéma pour cerner au mieux les attentes des nouvelles générations !

Pour conclure, il est important de souligner que la concertation pour la démarche Occitanie 2040 sera menée conjointement avec celle relative aux Nouvelles Politiques Territoriales (*contractualisation 2018-2021*).

Il s'agit de mobiliser différents leviers pour répondre au mieux aux besoins des territoires et ainsi permettre au schéma d'exercer un rôle « facilitateur ». L'enjeu est de démontrer que l'outil Sraddet – Occitanie 2040-, initialement perçu comme un schéma qui va poser de nouvelles règles opposables, propose de nombreux autres leviers et peut avoir une vraie valeur ajoutée, tant pour la Région que pour les territoires, en mobilisant et négociant avec les territoires, l'ensemble des leviers de l'action régionale : stratégie, règles, politiques publiques et projets opérationnels.

Pour cela, il est nécessaire de construire simultanément Occitanie 2040 et les futurs contrats 2018-2021 : d'un schéma prescriptif à un outil d'animation et de développement territorial.

III. L'ASSEMBLÉE DES TERRITOIRES DANS LE PROCESSUS DE CONCERTATION

DEUX NOUVELLES SAISINES PAR LE CONSEIL RÉGIONAL :

OCCITANIE 2040 ET LA STRATÉGIE RÉGIONALE SUR L'EAU (H2O 2030)

Il semble essentiel que les réflexions de l'Assemblée des Territoires puissent alimenter le plus rapidement possible certains grands chantiers et dispositifs régionaux en cours d'élaboration afin de mieux prendre en compte les spécificités de nos territoires, notamment ruraux et d'inscrire l'action régionale dans la proximité.

Ainsi, deux nouvelles saisines de l'assemblée des territoires sont proposés : l'élaboration d'Occitanie 2040 (*Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET*) et la Stratégie Régionale sur l'Eau (H2O 2030).

OCCITANIE 2040

• La question des interdépendances territoriales

Occitanie 2040 ne sera pas un schéma imposé d'en haut mais bien un outil d'animation et de dialogue territorial, conçu dans le cadre d'une démarche de concertation plurielle, large et territorialisée.

La saisine de l'Assemblée des territoires s'inscrit dans cette perspective. Elle permettra d'alimenter et d'enrichir la réflexion régionale en cours et portera plus précisément, en lien avec le défi sur la réciprocité, sur la question des interdépendances territoriales (*lien urbain / rural etc...*) pour que les territoires s'enrichissent mutuellement et pour garantir équilibre et égalité entre eux tout en valorisant leurs spécificités.

FOCUS SUR LA STRATEGIE REGIONALE SUR L'EAU (H2O 2030)

• Qu'est-ce que la stratégie régionale sur l'eau ?

La **démarche prospective et concertée « Eau »** annoncée lors des premières Assises régionales de l'Eau le 25 mai 2016 vise à définir les principaux enjeux relatifs aux ressources en eau auxquels le territoire régional devrait être confronté à l'horizon 2030, et les réponses que la Région Occitanie pourrait apporter pour contribuer à :

- sécuriser les besoins en eau des territoires,
- garantir à tous une ressource de qualité,
- préserver les milieux aquatiques.

Cette démarche permettra de définir une **stratégie régionale de gestion de l'eau** poursuivant ces objectifs, et alimentera également le volet « eau » d'OCCITANIE 2040 en cours de réalisation.

• Une vaste concertation

Les **ateliers d'acteurs qui viennent de s'achever** constituent l'un des temps forts de la phase de concertation de la démarche (<https://www.laregion.fr/Concertation-et-labellisation>). Ils ont été au nombre de 4 et se sont déroulés en septembre et octobre dans 4 villes de la région : Perpignan, Rodez, Lannemezan et Castelnaudary.

Rassemblant l'ensemble des acteurs régionaux de l'eau, ils ont eu pour objectifs de :

- permettre aux acteurs d'exprimer leurs positions sur les enjeux de la ressource en eau aujourd'hui et en 2030, **sur les objectifs partagés d'une gestion durable de l'eau en Occitanie**, et sur les orientations à suivre.
- pouvoir en débattre, et tenter de développer une **vision prospective** qui servira de réflexion à la Région pour la construction de sa future stratégie de gestion durable de la ressource en eau.
- **contribuer au développement d'une culture et d'une communauté de l'eau** à l'échelle de l'Occitanie.

Liste des implantations territoriales de l'Administration régionale par département

Les Maisons de Région ont pour objectif de renforcer le lien entre la Région et les citoyens de l'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

Ce sont de véritables services publics de proximité. Leur rôle est de relayer l'ensemble des services et des compétences du Conseil Régional au plus près des citoyens où qu'ils se situent sur le territoire.

OÙ TROUVER DES MAISONS DE RÉGION ?

- Dans l'Ariège

Maison de la Région de Foix, site en cours de recherche

- Dans l'Aude

Maison de la Région de Carcassonne

26 rue Antoine Marty - 11000 Carcassonne

Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Téléphone : 04 68 11 17 35 - E-mail : maisonregion.carcassonne@laregion.fr

Nouveau site en cours de recherche

Maison de la Région de Narbonne

1 bis boulevard Maréchal Joffre - 11100 Narbonne

Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

Téléphone : 04 68 93 31 90 - E-mail : maisonregion.narbonne@laregion.fr

- Dans l'Aveyron

Maison de la Région à Rodez

Locaux de la Maison Commune Emploi - Formation

41, 43 rue Béteille - 12000 Rodez

Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Téléphone : 05 61 39 68 98 - Mail : rmp.antenneveyron@laregion.fr

- Dans le Gard

Maison de la Région de Nîmes

3, place des Arènes - 30000 Nîmes

Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

Téléphone : 04 66 38 38 64 - E-mail : maisonregion.nimes@laregion.fr

Futur second site : 19 allées Boissy (gare) - 30000 Nîmes

- Dans le Gers

Maison de la Région d'Auch

Locaux de la CCI, place Jean David - 32000 Auch

- Dans les Hautes-Pyrénées

Maison de la Région de Tarbes

Locaux de la Maison Commune Emploi - Formation, 8 avenue des Tilleuls - 65000 Tarbes
Futur second site : site en cours de recherche au centre ville

- Dans l'Hérault

Maison de la mer

2 Quai Philippe Régy, 34200 Sète
Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Maison de la Région de Béziers

5, avenue Alphonse Mas - 34500 Béziers
Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
Téléphone : 04 67 36 50 10 - E-mail : maisonregion.beziers@laregion.fr

- Dans le Lot

Maison de la Région de Cahors

Locaux de la CCI, 107 quai Cavaignac - 46000 Cahors

- En Lozère

Maison de la Région de Mende

98 boulevard Théophile Roussel - 48000 Mende
Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
Téléphone : 04 66 42 85 09 - E-mail : maisonregion.mende@laregion.fr
Agence économique de la Région - Mende, site de Polen - 48000 Mende

- Dans les Pyrénées-Orientales

Maison de la Région de Perpignan

34, avenue du Général de Gaulle - 66000 Perpignan
Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
Téléphone : 04 68 34 32 34 - E-mail : maisonregion.perpignan@laregion.fr
Futur site : site du centre del Mon, rue saint Assisclé - 66000 Perpignan

- Dans le Tarn

Maison de la Région d'Albi

39 lices Georges Pompidou - 81000 Albi

- Dans le Tarn-et-Garonne

Maison de la Région de Montauban,

20 Place Prax Paris, 82000 Montauban
Téléphone : 05 63 21 82 82 - E-Mail : maisonregion.montauban@laregion.fr

Des maisons de la Région pourront être installées dans des bassins d'emploi et où la fonction formation-orientation est déjà implantée en proximité.

- Dans les Hautes-Pyrénées

Maison de la Région de Tarbes

Locaux de la Maison Commune Emploi - Formation, 8 avenue des Tilleuls - 65000 Tarbes
Futur second site : site en cours de recherche au centre ville

NOTES

A series of horizontal dotted lines providing space for notes.



Toulouse
22, bd du Maréchal Juin - 31406 Toulouse cedex 9 - France
05 61 33 50 50

Montpellier
201, av. de la Pompignane - 34064 Montpellier cedex 2 - France
04 67 22 80 00

 @occitanie | laregion.fr



www.laregion.fr/ad2016